PORTAGE

VAINCRE LA TOXICOMANIE

MANUEL DE L'USAGER CENTRES RÉSIDENTIELS

QUÉBEC

SOMMAIRE

Message du directeur général	2
Toute une histoire	3
La mission	3
L'approche	3
La vie en communauté	4
Ton engagement	4
Tes droits	5
Normes d'hygiène et de sécurité	7
Les services de santé	7
Le programme d'intervention	8
Le code de vie	11
L'école à Portage	14
Le comité des résidents	15
Le comité des usagers	15
La gestion des plaintes	16
Le crédo du résident	19

Message du directeur général

La Famille Portage te souhaite la plus cordiale bienvenue.

Le programme Portage a été mis en place il y a plus de 50 ans par et pour des gens comme toi !

Depuis le 14 février 1973, des milliers de toxicomanes ont choisi de prendre leur vie en main et, avec l'aide de Portage, de mettre fin à leur dépendance.

Chez Portage, la personne et ses besoins ont une importance fondamentale dans le plan d'intervention. Tu participeras activement à l'élaboration de ton propre programme.

Ce manuel a été rédigé par une équipe d'usagers et de membres du personnel de Portage pour servir de guide à tous les nouveaux participants. Tu y trouveras tous les renseignements pertinents au programme.

Portage s'est engagé à offrir un service de qualité, en s'assurant de la mise en place et du bon fonctionnement d'un comité des usagers. Son mandat est d'informer les usagers sur leurs droits et obligations, de mesurer leur degré de satisfaction à l'égard des services obtenus chez Portage, de veiller aussi à la promotion et l'amélioration continue de la qualité des conditions de vie des usagers, dans le respect de leurs droits. Il est aussi un lieu d'accompagnement si tu veux formuler une plainte.

Souviens-toi que nous sommes là pour te soutenir et que dans ta démarche "toi seul peux réussir, mais que tu ne peux réussir seul !"

Avec mes meilleurs vœux.

Peter Vamos, directeur général

Toute une histoire

Le centre de Portage, à Prévost dans les Laurentides, a ouvert ses portes le jour de la Saint-Valentin de l'année 1973. Cette journée-là, un groupe de Montréalais formés dans le mouvement de la communauté thérapeutique, dans l'État de New York, a bravé les intempéries de l'hiver pour démarrer le programme de traitement de la toxicomanie de Portage.

Depuis, le 14 février est inscrit dans la tradition de Portage comme Journée de la Métamorphose durant laquelle tous les centres de Portage célèbrent la transformation qui s'opère chez les usagers. Nous souhaitons de tout cœur que tu puisses participer à cet événement très spécial.

Et, depuis 1973, des milliers de personnes en quête de rétablissement et d'une vie meilleure, comme toi, ont été accueillies dans les centres de Portage au Canada.

La mission

Au moyen d'interventions complètes et efficientes, inspirée par l'approche de la communauté thérapeutique, Portage table sur les forces et les habiletés des toxicomanes afin de leur permettre de vivre une vie sobre, remplie de dignité, de respect de soi et de réussite.

L'approche

L'approche du traitement de Portage s'inspire des principes de la communauté thérapeutique et de l'effort personnel dans une pratique de gestion de cas. L'environnement de Portage est conçu pour assurer la sécurité physique et psychologique des usagers.

Cette approche, renforcée par le soutien des pairs, favorise l'évolution personnelle. Portage croit que les forces inhérentes à l'usager sont à la base de sa réadaptation.

La vie en communauté

En te joignant à la famille Portage, tu fais ton entrée dans une communauté thérapeutique. En d'autres mots, cela signifie que tu partageras ton quotidien avec des gens qui vivent les mêmes difficultés que toi et qui, tous ensemble, ont choisi de s'entraider.

Tu vivras cette expérience avec des personnes de différentes origines ethniques, religions, identités de genre et classes sociales. Il en va de même pour le personnel.

Vivre en communauté, ça veut aussi dire avoir des responsabilités et respecter certaines règles. Ces règles ont été établies pour garantir ta sécurité et ton bien-être, et te permettre de profiter de ton expérience chez Portage pour faire face à tes problèmes. Il est important que tu te sentes en toute sécurité, libre d'intimidation, de harcèlement ou d'exploitation afin de déployer tes forces.

Les trois règles suivantes te permettront de vivre ta démarche en sécurité:

- Aucun usage de drogues, d'alcool ou de toutes autres substances ou médicaments non prescrits;
- Aucune relation sexuelle entre les usagers du programme ;
- Aucune menace ou acte de violence physique ou verbale.

Ton engagement

Parce que nous croyons que tu peux réussir, nous t'encouragerons à y mettre tous les efforts nécessaires. Notre objectif commun est de fournir les outils essentiels pour que tu puisses t'aider toi-même. Tu auras aussi la responsabilité d'aider les autres à faire de même. Chez Portage, la devise « Je suis le gardien de mon frère » prend tout son sens; tu t'engages à offrir ton aide et accepter celle qui t'est offerte. C'est ce que Portage appelle « l'entraide mutuelle ».

Tes droits

En tant qu'usager du Programme de Portage, tu as des droits comme les usagers de tout autre centre de réadaptation, de même que tous les usagers des services de santé du Québec. À ton arrivée, le comité de résident viendra à ta rencontre et t'expliquera plus en détail chacun de tes droits.

- Le droit à l'information : c'est le droit d'être informé sur les services disponibles dans son milieu, ainsi que la manière dont on peut obtenir ces services. C'est aussi le droit d'être informé sur son état de santé, physique et mentale, sur les traitements possibles avec les risques et les conséquences.
- Le droit de choisir son professionnel. C'est aussi le droit de choisir l'établissement où tu aimerais recevoir les services que ton état requiert. Si Portage n'offre pas ces services, nous t'accommoderons le mieux possible.
- Le droit aux services : c'est le droit de recevoir des services adéquats sur les plans scientifique, humain et social, avec continuité, et de façon personnalisé et sécuritaire.
- Le droit de participer aux décisions qui concernent ton état de santé et de bien-être, mental et physique, incluant le droit de participer à l'élaboration et à la révision de ton plan d'intervention.
- Le droit de donner ou de refuser ton consentement à des soins.
- Le droit de recevoir les soins que ton état de santé nécessite en cas d'urgence.
- Le droit d'être accompagné, assisté, et d'être représenté par une personne de ton choix durant les rendez-vous ou lorsque tu reçois des soins, si la situation le permet.
- Le droit à l'hébergement : c'est le droit d'être hébergé dans ton centre jusqu'à ce que le plan de départ prévu à ton arrivée te permette de retourner chez toi, ou qu'une place sécuritaire pour toi ait été trouvée dans un autre établissement.
- Le droit de recevoir les services dans une ou l'autre des deux langues officielles, selon ton choix.
- Le droit de consulter ton dossier et d'y inclure toute information que tu jugeras importante, selon les procédures réglementant l'accès aux dossiers.
- Le droit à la confidentialité de ton dossier d'usager.
- Le droit de porter plainte lorsque tu es insatisfait des services. Tu peux le faire sois par le biais du comité des usagers, ou encore du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services de ton centre.

D'autres droits te sont reconnus, ceux qui sont inclus dans la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, entre autres :

- Le droit à la vie, à l'intégrité de sa personne;
- Le droit à la sauvegarde de sa dignité;
- Le droit au respect de sa vie privée;
- Le droit au respect du secret professionnel;
- Le droit à l'intégrité et à l'inviolabilité;
- Le droit à l'égalité.

Les droits fondamentaux s'appliquent partout, y compris dans les établissements de santé et de services sociaux. Les droits fondamentaux de la personne sont défendus par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, alors que les droits des usagers sont défendus notamment par les comités des usagers et de résidents de chaque établissement de santé et de services sociaux.

Normes d'hygiène et de sécurité

Pour ta santé et ta sécurité physique, Portage a le devoir de te procurer un environnement sécuritaire et doit, par le fait même, utiliser des moyens lui permettant d'effectuer adéquatement ce devoir, ce qui inclut la vérification sécuritaire des effets personnels et, au besoin, la douche antiparasitaire.

S'il existe un doute raisonnable de croire que tu contreviens aux règlements, une vérification de tes effets personnels peut être faite sans préavis, tout en respectant ton intégrité physique et te garantissant une protection contre les fouilles et les saisies abusives.

Au cours de ta démarche, tu seras appelé à participer à la vie communautaire et au maintien d'un environnement sain (cuisine, ménage, ...). Parce que Portage doit se conformer à des normes provinciales en matière d'hygiène, de salubrité et de sécurité, il a établi des mesures auxquelles tous devront se conformer.

Les services de santé

Chaque centre résidentiel offre un service de soins de santé sur place, à la population du centre. En tout temps, tu pourras faire une demande de consultation à l'infirmier/ère en suivant les procédures. Elle va évaluer ta demande et y répondre ou, le cas échéant, te référer vers la ressource appropriée.

Comme tu sais, les usagers qui poursuivent une démarche chez Portage sont traités pour un problème de dépendance relié à la consommation abusive d'alcool, de drogues ou de médicaments.

Compte tenu de l'approche pratiquée et pour des raisons de sécurité, tu dois être avisé que les médicaments contenant des narcotiques, barbituriques, benzodiazépines et opiacés sont interdits chez Portage. Dans tous les cas, une équivalence ou un substitut n'appartenant pas à ces groupes de ces médicaments doit être prescrit, si nécessaire, afin que nous puissions poursuivre le traitement.

Il est important que tu saches que les usagers ne sont pas autorisés à apporter de la nourriture, des drogues (incluant les médicaments en vente libre et prescrits), des compléments alimentaires ou des vitamines sur le site sans l'approbation écrite de la direction du service des soins infirmiers. Aucun médicament ne sera autorisé à moins d'être prescrit par un médecin en plus de figurer sur la liste des médicaments autorisés par le centre. L'ensemble de ta médication sera conservé dans le bureau des infirmier(ères).

Par conséquent, les usagers dont l'état de santé nécessite une longue période de convalescence ou la prise d'un médicament interdit chez Portage devront, pour la durée de cette période, être dirigés vers un organisme externe.

Le programme d'intervention

Les services de traitement de Portage sont offerts aux hommes et aux femmes, aux adolescents et adolescentes, aux femmes enceintes et aux mères avec de jeunes enfants, aux toxicomanes souffrant de problèmes de santé mentale, et aux individus référés par la justice qui ont des problèmes reliés à la drogue. Le programme de Portage inspiré par le modèle de la communauté thérapeutique est conçu pour traiter la toxicomanie et les troubles du comportement qui lui sont associés.

Chez Portage, la toxicomanie est perçue comme un symptôme d'une vie en crise, crise qui rend les relations difficiles et souvent pousse les individus à s'évader des stress de la vie par la drogue.

Les membres du personnel et tes pairs te soutiendront dans le développement de ta confiance en toi et de ton habileté à composer avec les stress de la vie sans avoir recours à la drogue. Tu es le principal auteur de ton plan d'intervention; le personnel et tes pairs te soutiendront dans la poursuite de tes objectifs.

Le milieu

Dans un environnement où prévalent l'entraide et le soutien des pairs, l'approche de la communauté thérapeutique te permettra de mettre tes forces en valeur et de faire face à tes difficultés.

Les membres de la communauté qui, tout comme toi, ont choisi d'adhérer à un style de vie positif, t'appuieront dans tes efforts en te fournissant l'encadrement et l'encouragement nécessaires, afin de te préparer aux exigences de la société actuelle. L'environnement devient également un agent de changement qui t'aidera à reprendre ta vie en main.

Tes efforts et le soutien de tes pairs sont les premiers éléments de motivation au changement chez Portage. Portage emploie plusieurs techniques thérapeutiques conçues spécialement pour t'aider à atteindre tes objectifs, dont l'enseignement par l'exemple (role modeling), le système d'ascension sociale, les groupes, les rencontres individuelles et les expériences d'apprentissage.

Les outils

Portage mettra à ta disposition différents outils thérapeutiques qui ont fait leur preuve et qui te seront très utiles. Tu seras encouragé à les utiliser tout au long de ta démarche. Ils t'aideront à augmenter ton estime personnelle, à te donner une perception réaliste de toi-même et des autres, et à adopter de nouvelles stratégies. Les outils et leur utilisation te seront présentés lors de ta phase d'orientation.

Ces outils sont efficaces, et favorisent l'apprentissage lorsque combinés à l'environnement qu'offre Portage. Tu en feras l'apprentissage au cours de groupes didactiques et d'activités communautaires. En voici quelques exemples :

L'exploration, le coaching, les ateliers et les groupes, les privilèges de sortie, la gestion des sentiments, les réunions communautaires, les expériences d'apprentissage, la réflexion et l'introspection, le plan d'intervention, les compétences, le partage, le workbook, etc.

Les compétences

Le programme d'intervention qui est appliqué chez Portage et dans lequel tu évolueras, t'aidera, au moyen d'activités thérapeutiques, à identifier la source de tes problèmes reliés à ta toxicomanie et à acquérir des compétences que tu mettras en pratique chaque jour.

Pendant ta démarche, tu poursuivras le développement et l'acquisition de compétences nouvelles qui te permettront de relever de nouveaux défis. Tu constateras aussi que tu arriveras à développer des stratégies pour atteindre tes objectifs.

Le plan d'intervention

Le plan d'intervention est un des outils qui t'aidera à établir les priorités dans les difficultés ou les besoins que tu auras identifiés et que tu voudras adressés tout au long de ta démarche. Ce processus de traitement exigera que tu fasses régulièrement l'examen et la mise à jour des objectifs que tu te seras fixés.

Entre autres, ton plan abordera les thèmes de la toxicomanie, la santé physique et mentale, le développement personnel, les habiletés sociales et parentales, les relations interpersonnelles et familiales, l'éducation et la réintégration sociale. Ce plan, que tu feras en collaboration avec ton gestionnaire de cas et ton équipe soignante, sera élaboré au début de ta démarche et révisé périodiquement lors de rencontre individuelle avec ceux-ci.

Les phases

Le programme de Portage comporte des phases distinctes, soit la phase d'évaluation (pré-admission), la phase de traitement résidentielle, et la phase de réinsertion sociale et de suivi externe.

La phase de traitement résidentielle comprend plusieurs étapes que tu franchiras au cours de ton programme. À chaque étape, tu appartiendras à un groupe de pairs et auras à répondre à des attentes spécifiques à chacune d'elles. Tu accèderas à la prochaine étape après avoir atteint ces attentes, et avoir eu l'assentiment de tes pairs, des intervenants et de ton équipe de professionnels soignants.

Tout au long de ta démarche, nous allons t'aider à établir un réseau de soutien positif et à rebâtir des relations saines avec ton entourage. Par le biais de rencontre, de téléconférences et de contact téléphonique avec les personnes significatives et positives pour toi, tu pourras établir ou rétablir des liens forts avec ceux-ci à votre rythme et avec du soutien.

Les usagers adultes de la région de Montréal pourront, s'ils répondent aux critères d'admission, être référés à des services d'employabilité tels que le programme MIRE. Ce programme a été développé en partenariat avec Portage. Il utilise une approche efficace et novatrice pour intégrer les adultes au marché de l'emploi. Portage offre aussi un programme semblable à son centre de formation à l'emploi de Québec.

Toujours pour les usagers adultes de la région de Montréal (y compris les adolescents de 18 ans ou plus et les mères avec enfant), il te sera possible, une fois en suivi postcure, d'intégrer un des appartements des différentes habitations communautaires de Portage. Ces appartements subventionnés te permettront de profiter d'un soutien et d'un environnement semi-structuré pour une réinsertion en douceur dans la société.

L'encadrement

Tu noteras que le programme quotidien est bien structuré afin de favoriser une participation active. Ce sont les membres de la communauté qui, à travers différentes responsabilités et supervisés par les intervenants, coordonnent la vie communautaire et gèrent l'horaire de la journée.

Ainsi, afin d'encourager au sein de la communauté un environnement exempt de favoritisme, de discrimination ou d'intimidation de toute sorte, les règles suivantes ont été établies; elles constituent le code de vie de Portage.

Le code de vie

En te joignant à la famille Portage, tu devras te familiariser avec les règles de vie de la communauté. En tant que membre de la famille Portage, tu auras à développer des saines habitudes de vie, tant sur le plan personnel que sur celui de la vie en groupe. La vie au quotidien en communauté exige le respect des règles de vie, de façon à favoriser :

- Le respect de soi et des autres;
- Le sentiment d'appartenance;
- La collaboration avec les membres du personnel;
- L'atteinte des objectifs inscrits à ton plan d'intervention;
- La qualité et la sécurité du milieu de vie;

Apparence et hygiène personnelle

Comme ton apparence et la façon de te présenter sont souvent le reflet de ton for intérieur, dans le respect de ta personne et des autres, tu auras la responsabilité de veiller à ton hygiène personnelle et à ton apparence au quotidien :

- Être propre et douché;
- Les cheveux propres et peignés;
- Avoir une tenue vestimentaire adéquate (ex : chemise attachée, souliers lacés, pantalon porté à la taille, etc.)

Ta tenue vestimentaire, tout comme ton apparence, doit refléter les valeurs enseignées de respect et de sobriété.

Pour ces raisons, les articles suivants ne sont pas autorisés dans les centres :

- Tout vêtement ou articles vestimentaires arborant des logos, des imprimés ou des motifs à connotations négatives ou se référant à un clan ou à un gang de rue;
- Les gougounes, les sandales sans attache au talon et les souliers à talon hauts ne sont pas autorisés pour des questions de sécurité;
- Les bijoux et le maquillage se veulent discrets.

Consentement à l'enregistrement

Pour des raisons de confidentialité, aucune personne n'est autorisée à prendre des photos ou à filmer les usagers d'une manière où ils sont reconnaissables, sans avoir obtenu leur autorisation écrite.

Si tu acceptes que ce soit partagé, on te demandera de signer un avis de consentement. La signature d'un adulte est obligatoire dans le cas d'usagers de moins de 18 ans.

Effets personnels

Une liste des effets personnels autorisés te sera remise avant ou au moment de ton arrivée au centre. Elle précise ce dont tu auras besoin pendant ton séjour. Comme l'espace de rangement est restreint, nous te demandons de respecter cette liste. Il est fortement recommandé d'identifier tous tes effets personnels. Pour des raisons de sécurité, de confidentialité et d'espace, les articles suivants ne sont pas autorisés :

- Cellulaires, ordinateurs, portables, tablettes, iPod/MP3 ou tout autre appareil compatible avec Internet, appareils photo, caméra vidéo, meubles, télévisions ou tout autre matériel électronique ou objet de valeur.

Ceci aidera à favoriser un climat thérapeutique propice à l'échange et à prévenir l'isolement.

Cependant, selon les modalités de chaque centre, l'utilisation de lecteurs de musique peut être autorisé lors d'activités ou de périodes d'écoute spécifiques. Cette décision est laissée à la discrétion des centres.

Les effets interdits, non autorisés ou en surplus seront retirés au moment de la vérification sécuritaire. Une personne que tu auras dûment autorisée pourra venir les récupérer.

Lorsque tu quitteras le centre, tu auras la responsabilité d'emporter tous tes effets personnels. Un délai de 48 à 72 heures peut être requis pour avoir accès aux biens confiés à l'administration.

Si tu devais quitter sans emporter tes effets personnels, tu disposeras d'une période de 90 jours pour les réclamer par écrit ou en personne. Ces effets personnels ne seront confiés à personne d'autre que toi à moins d'une autorisation écrite dûment remplie et signée de ta part (sauf en cas de décès).

Après cette période, les effets personnels laissés au centre seront considérés comme un don. Aucune responsabilité ne sera assumée par Portage pour la perte, les dommages ou le vol causé à tout bien non réclamé au-delà de ce délai.

Politique de non responsabilité

Aucune responsabilité ne sera assumée par Portage en raison de la perte, de la destruction, d'un accident ou tout autre incident, causé à tout bien placé sur les lieux du centre, autres que ceux confiés à l'administration.

Dommage à la propriété

Si, pour une raison, tu causais un dommage à la propriété de façon intentionnelle, tu seras tenu responsable de payer le coût de réparation ou de remplacement du matériel endommagé.

Activités sportives et socioculturelles

Différentes activités sportives et socioculturelles sont offertes dans le cadre de la démarche thérapeutique afin d'encourager un esprit sain dans un corps sain.

Sites sans fumée

Il est interdit de fumer à l'intérieur de tous les établissements de Portage. Il te sera permis de fumer selon la réglementation en vigueur de ton centre. Il est aussi interdit de partager tes cigarettes avec les autres usagers.

L'école à Portage

Portage croit que l'apprentissage est le processus d'une vie. Portage encourage le retour aux études pour tous les usagers qui n'ont pas terminé leurs études secondaires, selon les modalités de chaque programme et de chaque centre. L'école est partie intégrante de ta réadaptation et te permettra de grandir et de t'accomplir.

Chez les adolescents, la scolarisation est obligatoire. Tu auras accès à l'école dès ton arrivée au centre. L'école est dispensée dans des classes adaptées de petite taille, ce qui facilite l'apprentissage et la disponibilité du personnel scolaire.

Les adultes peuvent aussi, s'ils le désirent, bénéficier de l'enseignement scolaire et y sont fortement encouragés.

Le comité de résidents

Portage estime qu'une voix importante doit être accordée aux usagers de ses services. Ainsi, comme le prévoit la loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec, Portage a mis sur pied, dans chacun des centres, un regroupement d'usagers responsables de s'accomplir du mandat qui leur a été dévolu. Ce mandat, selon la loi, se décline en quatre fonctions :

- Promouvoir les droits et les obligations des usagers;
- Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers;
- Évaluer la satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus;
- Défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers.

Les membres du comité de résidents sont élus par les usagers de chaque centre et les responsabilités qui leurs incombent font partie intégrante du programme de Portage. Ce comité est en constante communication avec le comité des usagers.

Le comité de usagers

Comme le prévoit la loi, Portage a instauré un comité des usagers constitué de représentants de chaque centre qui reçoivent, ou qui ont reçu, des services à l'interne, ainsi que les usagers qui reçoivent des services à l'externe. À eux peuvent également s'ajouter des membres de l'entourage. Ce comité, qui agit comme porte-parole des usagers, est un comité consultatif du conseil d'administration de Portage, auquel il doit rendre compte de ses activités sur une base trimestrielle.

Le mandat du comité des usagers comprend six fonctions. Outre les quatre fonctions déjà décrites pour le comité de résidents, deux autres s'ajoutent :

- Il doit, sur demande, accompagner et assister tout usager qui entreprend une démarche en lien avec les services de Portage, y compris porter plainte;
- Il doit s'assurer du bon fonctionnement des comités de résidents et que ceux-ci disposent des ressources nécessaires pour bien fonctionner.

Ces dispositions sont contenues dans la loi sur les services de santé et les services sociaux, à l'article 212.

La gestion des plaintes

Comme tu peux le constater, le milieu de vie chez Portage est très structuré. Il est composé d'un ensemble d'outils qui permettent aux usagers comme toi de gérer les activités de la communauté et les relations interpersonnelles.

À l'image de la société dans laquelle nous vivons, ce système n'est pas infaillible et il pourrait arriver que tu considères avoir été injustement traité ou lésé dans tes droits.

Si les outils mis à ta disposition par Portage pour résoudre tes insatisfactions ne fonctionnent pas, la loi prévoit qu'à tout moment tu as le droit et la possibilité, si tu le désires, de déposer une plainte de façon strictement confidentielle auprès du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services de ta région. Elle sera traitée suivant la procédure d'examen des plaintes.

De plus, tu peux en tout temps informer la personne ou l'organisme qui t'a référé à Portage de ta démarche et de la nature de ta plainte, et les mettre en contact avec le Commissaire, au besoin.

Finalement, le comité des usagers de Portage peut également t'assister dans ta démarche de plainte.

Tu peux également bénéficier de l'aide du Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) de la région.

Tu trouveras les coordonnées de toutes ces personnes dans le dépliant qui te sera remis au début de ton programme. Les coordonnées du Commissaire aux plaintes sont également présentes dans les centres et sur le site Internet.

Ton succès ne dépend que de toi!

Il nous reste à te souhaiter la bienvenue au sein de la famille Portage. Si tu es ici aujourd'hui, c'est que tu as toutes les chances de réussir ta démarche.

Ta présence chez nous rend notre communauté plus forte. Nous comptons sur ta contribution et ta participation pour soutenir tes pairs et atteindre les objectifs que tu t'es fixé en arrivant ici.

Nous sommes heureux de t'accueillir dans notre démarche commune.

Bon succès dans ta démarche!

Les membres de la famille Portage

PHILOSOPHIE DE L'USAGER

Je suis ici à la recherche de moi-même. Confus et effrayé, j'ai vécu dans les ténèbres de la drogue, repoussant tous ceux qui se souciaient de moi et m'aimaient. J'étais devenu un étranger pour ma famille. Les sentiments de culpabilité, les mensonges, la souffrance m'étaient des partenaires très intimes, la drogue et l'alcool, les amis que je chérissais le plus. Je n'avais plus ma place nulle part, je n'appartenais à aucun groupe. Dans mon désespoir, je me sentais terriblement seul.

Ici, enfin, j'ai rencontré des amis sincères. Je n'ai plus à être le géant de mes rêves, ni le nain de mes peurs. Je peux être vrai et donner libre cours à mes émotions. Mes amis me renvoient le reflet de moi-même. Notre démarche commune me guérit. La force morale, l'amour et l'espoir qui m'habitent éclaireront désormais ma vie.

Je partirai d'ici pour reprendre la route, délivré de ma dépendance, ayant acquis la connaissance de moi-même, l'assurance et la sagesse qui me permettront de ne plus jamais vivre dans les ténèbres.

AGRÉÉ AVEC MENTION D'HONNEUR
ACCREDITATION AGRÉMENT CANADA